

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

DES DELIBERATIONS

Commune de

PERNES-LES-FONTAINES

DU CONSEIL MUNICIPAL

~~~~~

**SEANCE DU 8 FEVRIER 2024**

(Date de convocation : 2 Février 2024)

|                                              |    |
|----------------------------------------------|----|
| Conseillers Municipaux en exercice :         | 29 |
| Présents :                                   | 25 |
| Absents excusés ayant donné<br>procuration : | 3  |
| Absents excusés non représentés :            | /  |
| Absent non excusé :                          | 1  |
| Votants :                                    | 28 |

L'An deux mille vingt-quatre et le huit Février à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PERNES-LES-FONTAINES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Didier CARLE, Maire.

**Etaient présents** : Monsieur Didier CARLE, Monsieur Laurent COMTAT, Madame Aurélie VERNHES, Monsieur Fulgencio BERNAL, Madame Nadège BOISSIN, Monsieur Gérôme VIAU, Madame Aurélie DEVEZE, Monsieur Guillaume PASCAL, Madame Valérie PEYRACHE, Monsieur Christian GORLIN, Madame Anne CUNTY, Monsieur Christian SOLLIER, Madame Claudine CHAUVET, Monsieur Eric BOYER, Madame Isabelle DESRUT, Madame Gisèle GIRARD, Madame Patricia VIVARES, Monsieur Franck RIMBERT, Monsieur Jean-Claude DANY, Madame Magali PEYRONNET, Monsieur Antoine BARBIEUX, Monsieur Pascal BREMOND, Monsieur Robert IGOULEN, Monsieur Jean-Claude GRAVIERE, Madame Sabrina BOHIGUES.

**Pouvoirs** : Madame Marlène LAUGIER (procuration à Monsieur le Maire), Madame Nancy GONTIER (procuration à Monsieur Jean-Claude DANY), Madame Géraldine PETIT (procuration à Madame Isabelle DESRUT).

**Absent non excusé** : Monsieur Patrick MONTY.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal : Pascal BREMOND ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du dispositif Départemental pour la réhabilitation des équipements sportifs et de la construction de nouveaux gymnases

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que dans le cadre de la dynamique des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024 (JOP Paris 2024), le Département souhaite encourager les Communes et Groupements de Communes du Vaucluse, propriétaires des installations sportives, à lancer des projets d'investissement pour la construction de nouveaux gymnases et la rénovation des installations sportives d'intérêt départemental.

Le Conseil Départemental de Vaucluse propose donc à toutes les Communes et EPCI de s'engager dans la mise à niveau des installations sportives dont ils sont propriétaires afin d'offrir au plus grand nombre de Vauclusiens un accès à la pratique sportive dans les meilleures conditions.

Seuls les projets de réhabilitation d'équipements nécessaires à la pratique sportive peuvent faire l'objet d'un financement départemental. Ils doivent être utilisés principalement par les collèges ou être situés en territoire défavorisé ou être reconnus comme structurants.

.../...

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à déposer deux dossiers au titre du dispositif départemental pour la réhabilitation des équipements sportifs et la construction de nouveaux gymnases pour des travaux de rénovation énergétique concernant le passage en LED des installations sportives suivantes :

- 3 courts de tennis pour un montant de 19 330,00 € H.T.,
- stade d'entraînement de football de Marie Mauron pour un montant de 39 520,00 € H.T.

Le taux sollicité pour le premier dossier est de 50 % du montant hors taxes de la dépense (considérant que les courts sont également utilisés par les collégiens) et de 30 % pour le second.

### LE CONSEIL MUNICIPAL :

VU l'exposé de Monsieur le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

**APPROUVE** le projet de rénovation énergétique concernant le passage en LED des installations sportives suivantes :

- 3 courts de tennis pour un montant de 19 330,00 € H.T.,
- stade d'entraînement de football de Marie Mauron pour un montant de 39 520,00 € H.T.

**SOLLICITE** une subvention au titre du dispositif départemental pour la réhabilitation des équipements sportifs et la construction de nouveaux gymnases du Conseil Départemental de Vaucluse, pour ces deux projets.

**ADOPTE** les schémas de financements suivants :

3 courts de tennis :

|                                                                                                                                           |                   |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| Coût prévisionnel de l'opération H.T. :                                                                                                   | 19 330,00 €       |
| Subvention escomptée au titre de la réhabilitation des équipements sportifs (collèges utilisateurs) (50 % du montant HT de l'opération) : | 9 665,00 €        |
| Participation communale :                                                                                                                 | <u>9 665,00 €</u> |
| Montant total :                                                                                                                           | 19 330,00 €       |

stade d'entraînement de football de Marie Mauron :

|                                                                                                                   |                    |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| Coût prévisionnel de l'opération H.T. :                                                                           | 39 520,00 €        |
| Subvention escomptée au titre de la réhabilitation des équipements sportifs (30 % du montant HT de l'opération) : | 11 856,00 €        |
| Participation communale :                                                                                         | <u>27 664,00 €</u> |
| Montant total :                                                                                                   | 39 520,00 €        |

.../...

**SOLLICITE** le concours financier le plus élevé possible du Conseil Départemental de Vaucluse dans le cadre du dispositif départemental pour la réhabilitation des équipements sportifs et la construction de nouveaux gymnases.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

**DIT** que les crédits seront prévus au budget de l'exercice en cours.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

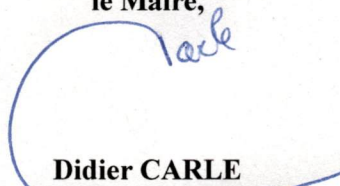
**Le Secrétaire de Séance**



**Pascal BREMOND**



**Pour extrait conforme,  
le Maire,**



**Didier CARLE**

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes qui peut être saisi par l'application informatique "télérecours citoyen" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou sa notification.

Transmise au représentant de l'Etat le : 12 Mars 2024

Publiée le : 12 Mars 2024